



COMHAFAT/ATLAFCO



ANNÉE INTERNATIONALE DE
**LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
ARTISANALES**
2022

NOTE CONCEPTUELLE

CONFÉRENCE

La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif

Tanger, 22-24 Février 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'année 2022 a été proclamée **Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022)** par la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) organisée en 2017. La FAO a été désignée comme agence lead au sein du système des Nations Unies, en collaboration avec les autres organismes et organes du système des Nations Unies concernés.

L'AIPAA 2022 constitue une reconnaissance importante pour des millions de pêcheurs artisans, pisciculteurs et travailleurs de la pêche qui fournissent des aliments sains et nutritifs à des milliards de personnes et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Pour les besoins de coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de l'Année internationale, **le Secrétariat de la FAO pour l'AIPAA** a préparé un Plan d'action mondial pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022 (dénommé Plan d'action mondial).

Le Plan d'action mondial vise à lancer une dynamique mondiale propre à renforcer les moyens d'action de tous les acteurs qui interviennent dans l'important secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, dans une perspective durable. Il s'agit d'inspirer les promoteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales, notamment les administrations nationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile (OSC), les entreprises privées, les organismes de développement et les organes intergouvernementaux. Les principaux résultats attendus de l'Année internationale 2022 relèvent de quatre domaines d'action :

- 1) **Renforcement de la sensibilisation** : diffusion des informations disponibles et de messages clés concernant la pêche et l'aquaculture artisanales auprès d'un vaste public, y compris en organisant des manifestations et campagnes ciblées d'envergure mondiale, régionale et nationale, et en y participant.

- 2) **Renforcement de l'interface entre science et politiques** : collecte et diffusion collectives et participatives d'éléments interdisciplinaires concrets permettant de générer les informations et les connaissances nécessaires concernant des aspects spécifiques de la pêche et de l'aquaculture artisanales, propres à étayer les processus décisionnels et stratégiques à l'appui du secteur.
- 3) **Autonomisation des parties prenantes** : action visant à donner aux pêcheurs, aux pisciculteurs, aux travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à leurs organisations, les moyens de participer sur un pied d'égalité, en tant que partenaires, à tous les processus décisionnels pertinents. Cette démarche consisterait également à travailler aux côtés des législateurs et des organismes gouvernementaux aux fins de la formulation et de l'adoption de textes législatifs, de règlements, de politiques, de stratégies, de programmes et de projets.
- 4) **Partenariats** : création de nouveaux partenariats ou renforcement des partenariats existants, aussi bien entre les organisations d'acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qu'avec d'autres partenaires, en particulier les pouvoirs publics, les organismes de recherche, les ONG, le secteur privé, les organisations régionales et autres, à tous les niveaux.

Aux fins de la concrétisation des résultats attendus, le Plan d'action mondial se développe autour de **sept piliers d'action, considérés comme** interdépendants et doivent être traités de façon équilibrée. Ces sept piliers sont les suivants :

Pilier 1 - Viabilité écologique : Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité
Pilier 2 - Viabilité économique : Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales
Pilier 3 - Viabilité sociale : Garantir l'inclusion sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et assurer le bien-être des parties prenantes
Pilier 4 - Gouvernance : Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement
Pilier 5 - Égalité et équité femmes-hommes : Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales ont les mêmes droits
Pilier 6 - Sécurité alimentaire et nutrition : Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables
Pilier 7 - Résilience : Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique.

Dans les pays de la **Région de la COMHAFAT**, en dépit de son importance capitale, à l'instar des autres régions de l'Afrique, le sous-secteur de la pêche artisanale reste confronté à un

ensemble de défis, qui entravent la libération de son plein potentiel. Ces défis, sont, malheureusement, exacerbés par l'impact de la pandémie COVID 19, qui vient fragiliser davantage la situation déjà précaire des communautés qui en dépendent.

La pêche et l'aquaculture artisanales, constituent un pilier majeur de la stratégie de la COMHAFAT pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables dans la région. À cet égard, de nombreuses activités ont été organisées par la COMHAFAT au profit de la pêche et l'aquaculture artisanales. Nous citerons dans ce cadre, deux importantes rencontres organisées dernièrement. L'une a porté sur *quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique*, ou la manière de concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté. L'autre était destinée à réfléchir sur *quelle aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?* Ces deux activités ont été menées dans la perspective de la célébration de l'Année internationale 2022. L'organisation de la présente Conférence s'inscrit dans cette dynamique.

II. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

2.1 Objectif général

La Conférence se propose d'attirer l'attention sur l'importance et le rôle joués par les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs de la pêche dans la Région

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la Conférence devrait permettre de :

- Montrer le rôle capital que la pêche et l'aquaculture artisanales jouent dans la transformation des systèmes agroalimentaires
- Mettre en exergue la contribution décisive de la pêche et l'aquaculture artisanales à apporter aux quatre améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie.
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial 2022 et assurer une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanales des États membres de la COMHAFAT.

3

III. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CONFÉRENCE

Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants :

- Une meilleure compréhension du rôle de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture **dans la Région COMHAFAT**
- Une contribution à une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanales des États membres de la COMHAFAT.

IV. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence se déroulera en séance plénière sous forme de présentations suivies de discussions. Elle sera organisée comme suit :

- Les présentations et l'animation des ateliers seront faites par des experts / chercheurs. Les présentations porteront sur des thématiques relatives aux sept piliers du Plan d'action mondial et s'appuieront sur des expériences réussies / *success stories* dans un ou plusieurs États membres de la COMHAFAT
- Une journée sera consacrée à une visite de terrain
- La logistique sera assurée par la COMHAFAT
- Les autres personnes-ressources seront choisies par la COMHAFAT.

V. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

L'événement réunira des experts / chercheurs, des représentants d'ONG, de gouvernements, d'organisations régionales, de collectifs de travailleurs de la pêche, d'associations et de réseaux pour amplifier les preuves scientifiques et les voix des pêcheurs artisans, des pisciculteurs et des travailleurs de la pêche

VI. DURÉE, DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

6.1 Durée

Pour boucler de manière efficiente l'ensemble des activités proposées, la Conférence s'étendra sur **trois (03) jours** dont un jour consacré à la visite de terrain.

6.2 Date

La Conférence se déroulera **du 22 au 24 Février 2022.**

6.3 Lieu

La Conférence se déroulera à **Tanger (Maroc).**

Ordre du jour provisoire (Draft)

Jour 1 : Mardi 22 Fév.2022

1- Ouverture	Secrétariat COMHAFAT
2- Présentation des participants	Tous les participants
3- Adoption de l'ordre du jour	Tous les participants
4- Introduction de la Conférence (contexte et objectifs)	Secrétariat COMHAFAT
5- Priorités et attentes des professionnels Présentations <ul style="list-style-type: none"> Le Plan d'action mondial pour promouvoir une pêche et une aquaculture artisanales durables. Les domaines prioritaires pour les professionnels de la pêche artisanale. Discussions et conclusions	Dr Ndiaga GUEYE (FAO) M. Gaoussou GUEYE (CAOPA) Tous les participants
6- Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité <i>Message clef : En leur qualité de gardiens de ressources partagées, les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur ont un rôle essentiel à jouer en veillant à la gestion responsable et à l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes et des écosystèmes dont celles-ci dépendent.</i> Présentations <ul style="list-style-type: none"> Quel modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal) ? Développement de l'aquaculture continentale à travers un partenariat efficace avec le secteur privé (PROVAC-2, Bénin)¹ Biodiversité et pêche durable (développement d'Aires marines protégées -AMP et gestion basée sur l'écosystème) Discussions et conclusions	Dr Moustapha KEBE (Consultant) Mr Dossa WENON (Benin) Mr Omar BOURHIM (DPM) Tous les participants
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales <i>Message clef : L'accès aux marchés, une infrastructure adaptée et des chaînes de valeur inclusives permettent aux pêcheurs, aux pisciculteurs et aux travailleurs du secteur d'offrir des produits de qualité élevée plus accessibles, et favorisent le développement économique et la création d'emplois.</i> Présentations <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale pour améliorer les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture artisanale (cas du Maroc) Accès aux marchés pour les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur 	A. LAAMRICH (COMHAFAT) Dr Helguilè SHEP (Infopêche)

5

¹ PROVAC-2 = Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture continentale en République du Bénin, phase 2

Discussions et conclusions	Tous les participants
----------------------------	-----------------------

Jour 2 : Mercredi 22 Fév.2022

<p>7- Garantir l'inclusion sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et assurer le bien-être des parties prenantes</p> <p><i>Message clef : Il est essentiel d'assurer des conditions de vie et de travail décentes pour les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur, propres à préserver leurs moyens d'existence et leur bien-être social, physique et culturel.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les directives volontaires de la pêche artisanale en tant qu'instrument permettant de renforcer l'accès des petits pêcheurs, des pisciculteurs et des travailleurs du secteur à la protection sociale. • Discussions et conclusions 	<p>Mr Cherif TOUEILIB (FAO)</p> <p>Tous les participants</p>
<p>8- Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement</p> <p><i>Message clef : Une participation concrète aux processus décisionnels, facilitée par des données et informations complètes, permet d'assurer que les pêcheurs, les pisciculteurs, les travailleurs du secteur et leurs organisations sont entendus, et leurs savoirs traditionnels pris en compte, contribuant ainsi à la définition de lois et de politiques adaptées en faveur de la pêche et de l'aquaculture artisanales.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des capacités des petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur à recueillir et utiliser les données existantes concernant les facteurs qui ont une incidence sur la pêche et l'aquaculture artisanales <p>Discussions et conclusions</p>	<p>Mme Patricia MAISHA (AFRIFISH)</p> <p>Tous les participants</p>
<p>9- Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales ont les mêmes droits</p> <p><i>Message clef : Il est essentiel de donner une place centrale au rôle que jouent les femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales pour promouvoir l'autonomisation des femmes et favoriser le développement durable.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des directives et instruments internationaux pertinents pour assurer l'accès des femmes à la terre et à d'autres ressources et à garantir leurs droits d'utilisation et leurs droits fonciers : cas du Guide pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale 	<p>Personne à identifier</p>

Discussions et conclusions	Tous les participants
<p>10- Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables</p> <p><i>Message clef : Le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales joue un rôle fondamental en procurant des produits et aliments d'origine aquatique sains, sûrs, accessibles et nutritifs dans le cadre des systèmes alimentaires locaux et mondiaux.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la sécurité alimentaire, dans les systèmes alimentaires locaux et mondiaux. <p>Discussions et conclusions</p>	<p>Mr Rachid REGRAGUI (COMHAFAT)</p> <p>Tous les participants</p>
<p>11- Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique</p> <p><i>Message clef : Les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur comptent parmi les populations les plus vulnérables, dans le monde, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique. Des politiques et des mesures doivent être mises en place afin de renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme des secteurs concernés.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et cadres de planification pour renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales <p>Discussions et conclusions</p>	<p>Mr Abdellah SROUR</p> <p>Tous les participants</p>
12- Rédaction des recommandations de la Conférence	Secrétariat COMHAFAT
13- Validation des conclusions et recommandations	Tous les participants

7

Jour 3 : Jeudi 24 Fév. 2022

14- Visite de terrain (PDA de Dahlia – Ksar Sghir)	Tous les participants
---	-----------------------